

titre de la R-D ont augmenté rapidement au début des années 60, mais le rythme d'accroissement s'est ralenti par la suite pour devenir presque statique.

La R-D industrielle au Canada est financée en majeure partie par l'industrie elle-même. En 1974, chaque société déclarante a fourni 69% des fonds pour ses travaux de R-D; 15% provenaient du gouvernement fédéral, 9% d'autres sources canadiennes, et 7% de sources étrangères. Ces dernières sont surtout des sociétés mères ou affiliées. La proportion des fonds provenant de chacune de ces sources est restée relativement stable ces dernières années. La majeure partie de l'aide financière du gouvernement fédéral est destinée aux industries de l'aviation et des produits électriques.

Les industries n'ont pas toutes les mêmes besoins en R-D. Certaines, comme celle des produits électriques, arrivent à soutenir la concurrence au moyen surtout des nouveaux produits découlant de la R-D. D'autres, comme celle des aliments et boissons, dépendent davantage de la publicité et de la mode que de la R-D. De plus, les filiales peuvent s'en remettre à leurs sociétés mères à l'étranger pour la majeure partie de leurs besoins en R-D. Par exemple, en 1975, Chrysler, Ford et General Motors aux États-Unis ont dépensé ensemble \$2,059.5 millions au titre de la R-D, soit trois fois plus que toute l'industrie canadienne. Les différents niveaux de R-D dans les industries sont exprimés par les pourcentages suivants de R-D non financée par le gouvernement par rapport à la valeur ajoutée pour 1974: produits électriques, 4.6%; produits du pétrole et du charbon, 2.8%; machines, 2.5%; produits chimiques, 2.1%; métaux de première transformation, 1.4%; matériel de transport, 0.8%; papier et produits connexes, 0.6%; aliments et boissons, 0.3%; demi-produits en métal, 0.1%.

Organismes provinciaux

9.4

Planification économique

9.4.1

Le Conseil de planification volontaire de la Nouvelle-Écosse, organisme qui représente les éléments hors gouvernement de la province, a été créé en 1963. Son objectif est d'assurer la participation du secteur privé à un programme permanent de développement économique et social.

L'organisme se compose essentiellement de comités sectoriels représentant les éléments «profanes» des producteurs, de l'entreprise privée, des salariés et du gouvernement en matière d'agriculture, de construction, de pêches, de forêts, de mines, de tourisme, de transports et d'industries manufacturières secondaires; de conseils consultatifs en matière de consommation, d'éducation, d'énergie et de relations de travail; du Conseil provincial de planification, qui se compose des présidents de secteur et de conseil et d'autres représentants de l'entreprise, des salariés et du gouvernement; et d'un petit nombre de spécialistes qui assurent un soutien administratif et technique aux groupes de volontaires.

Le Conseil de planification volontaire met tout en œuvre pour inciter le secteur privé à participer à la planification du développement; il aide ce dernier à définir les problèmes et met en rapport les éléments intéressés du secteur privé et du secteur public afin qu'ils résolvent ces problèmes; et il fait intervenir le secteur privé dans l'analyse des propositions du gouvernement en matière de planification avant l'approbation définitive.

Grâce à cet organisme de planification, le gouvernement dispose d'un instrument de contact avec tous les éléments principaux du secteur privé, et celui-ci dispose d'un cadre pour la discussion de problèmes communs et d'une voie d'accès directe au gouvernement pour présenter des vues coordonnées sur tout aspect de la planification du développement.

Une activité importante de l'année financière 1975-76 a été la revue de la Commission royale d'enquête sur l'éducation, les services publics et les relations provinciales-municipales. Une autre a été l'aide du gouvernement provincial dans